



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°23-2024

SEANCE DU : 26 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCAION

Date : 14/03/2024

Affichée le : 18/03/2024

Transmise le : 18/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 23

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Etaient présents :	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	Paola DE SANTIS
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Sébastien SCHILLINGER
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET
				Allyson PALLUD

LISTE DES DELIBERATIONS

Affichée et mise en ligne le :

Absents représentés :

Hervé WEIFFENBACH pouvoir à Françoise GODENNE

Cécile DOLQUES pouvoir à Patricia GOASDOUE

Laurent COHEN pouvoir à Martine TISSU

Absents non représentés : Hubert De RANCOURT, Vincent BRUEL, Romain PREVALET**Secrétaire de séance :** Aïcha FOURCROIX

Enfance et adolescence, tarification des séjours été 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°15/2024 du 26 mars 2024 fixant les nouveaux tarifs pour les services municipaux enfance et adolescence,

Considérant la proposition du directeur de l'ALSH à savoir l'organisation de trois séjours durant l'été 2024 en faveur des enfants âgés de 4 à 17 ans,

Considérant que dans le cadre des dispositions de la CAF, la participation des familles pour les séjours doit être calculée en appliquant le quotient familial,

Considérant l'opportunité d'opter pour des quotients familiaux identiques à ceux utilisés pour la tarification des services liés à l'ALSH soit cinq tranches avec les mêmes montants,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Patricia GOASDOUE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Autorise** le déroulement de chaque séjour comme suit :

Budget séjour adolescents

Détails	
Date : du 22 au 26 juillet 2024	
Durée (en jour, nuit = jours - 1)	5
Lieu : Auberge de jeunesse de Barneville-Carteret (58)	
Équipe : 3 Animateurs (3 rémunérations prises en charge)	
Nombre d'adolescents :	24
Nombre d'animateurs :	3

Coûts	
Hébergement :	4 803,60 €
Alimentation :	229,50 €
Activités :	2 087,50 €
Transport (utilitaire compris) :	1 457,14 €
Investissement matériel séjour (tentes, réchauds...) :	- €
Matériel pédagogique :	- €
Régie d'avance :	600,00 €
Total	9 177,74 €

Participation	
Rappel : Participation commune = 40%	
Participation famille = 60%	
Coût pour la commune (40% du total)	3 671,10 €
Coût pour les familles (60% du total)	5 506,64 €

Prix à payer (par enfant)	
Coût séjour par famille Presloises	229,44 €
Coût par jour par famille Presloises	45,89 €
Coût séjour par famille NON Presloises	298,28 €
Coût par jour par famille NON Presloises	59,66 €

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Budget séjour élémentaire
Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le : 04/04/2024
ID : 095-219505047-20240327-23202401-DE

Berger
Levrault

Détails	
Date : du 08 juillet 2023 au 12 juillet 2024	
Durée (en jour, nuit = jours - 1)	
Lieu : Base de loisirs Activital	
Équipe : 3 Animateurs ou 2 Animateurs + 1 stagiaire (3 rémunérations prises en charge)	
Nombre d'enfants :	24
Nombre d'animateurs :	3

Coûts	
Hébergement :	828,00 €
Alimentation :	3 441,00 €
Activités :	67,00 €
Transport :	3 640,00 €
Investissement matériel séjour (tentes, réchauds...) :	- €
Matériel pédagogique :	200,00 €
Régie d'avance :	- €
Total	8 176,00 €

Participation	
Rappel : Participation commune = 40%	
Participation famille = 60%	
Coût pour la commune (40% du total)	3 270,40 €
Coût pour les familles (60% du total)	4 905,60 €

Prix à payer (par enfant)	
Coût séjour par famille Presloises	204,40 €
Coût par jour par famille Presloises	40,88 €
Coût séjour par famille NON Presloises	265,72 €
Coût par jour par famille NON Presloises	53,14 €

Budget séjour maternelle

Détails	
Date : du 15/07/2024 au 17/04/2024	
Durée (en jour, nuit = jours - 1)	3
Lieu : Moulin de Giez, 95270 Viarmes	
Équipe : 3 Animateurs dont 1 stagiaire (2 rémunérations prises en charge)	
Nombre d'enfants :	16
Nombre d'animateurs :	3

Coûts	
Hébergement : (+ forfait ménage et taxe)	1 434,00 €
Alimentation :	350,00 €
Activités :	1 108,00 €
Transport :	600,00 €
Investissement matériel séjour (tentes, réchauds...) :	- €
Matériel pédagogique :	100,00 €
Régie d'avance :	100,00 €
Total	3 692,00 €

Participation	
Rappel : Participation commune = 40%	
Participation famille = 60%	
Coût pour la commune (40% du total)	1 476,80 €
Coût pour les familles (60% du total)	2 215,20 €

Prix à payer (par enfant)	
Coût séjour par famille Presloises	138,45 €
Coût par jour par famille Presloises	46,15 €
Coût séjour par famille NON Presloises	179,99 €
Coût par jour par famille NON Presloises	60,00 €

- **Approuve** la participation de la commune à hauteur de 40 % du prix de chaque séjour (hors masse salariale),
- **Fixe** le montant de la participation des familles en fonction du QF soit 60 %,
- **Prend acte** que ces dépenses et ces recettes sont portées à l'exercice budgétaire 2024 de la commune.

Pour extrait certifié conforme, le 27 mars 2024

Le Maire,
Céline CAUDRON